

Tours, le 30/01/2023

Objet : Taxe d'apprentissage

Soci t  :

Madame, Monsieur

Votre participation financi re   notre offre de formation, par le biais de la taxe d'apprentissage, est un compl ment de ressources essentiel pour r aliser des investissements importants en mati re p dagogique.

En apportant votre soutien, vous nous permettrez de poursuivre nos efforts visant   am liorer l'offre et le niveau d'excellence de nos formations et surtout   perfectionner le caract re professionnel de nos formations.

Le Master  conomiste d'Entreprise est l'aboutissement de cinq ann es de formation en sciences  conomiques o  notre premier objectif est de doter les  tudiants de comp tences et de qualifications leur permettant une insertion rapide sur le march  du travail.

Avec nos remerciements les plus sinc res et chaleureux pour votre contribution, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos tr s sinc res salutations.

Le Directeur du M2 M cen
Master  conomiste d'Entreprise



Yann KOSSI
T l : 06 66 40 70 47
yann.kossi@univ-tours.fr

Versez votre taxe d'apprentissage

■ Participez, grâce à votre taxe d'apprentissage, à nos projets.

La formation de Master 2 Économiste d'Entreprise de la Faculté de Droit d'Économie et de Sciences Sociales est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie :

- ✓ C Formation de niveau I (Bac+5 à Bac +8), code RNCP 00020496

■ Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Si vous souhaitez que notre formation bénéficie du solde de la taxe d'apprentissage, veuillez indiquer si possible les informations suivantes :

- ✎ « *Université de Tours, Faculté de Droit d'Économie et de Sciences Sociales* ».
- ✎ « **0371088G** » pour le code UAI (Unité Administrative Immatriculée) de l'établissement destinataire.
- ✎ « *Master PRO Mention Économie de l'entreprise et des marchés* » pour la mention.
- ✎ « *Master 2 PRO Économiste d'Entreprise* » pour le diplôme.

■ Votre versement :

Le solde de la taxe d'apprentissage se déclare désormais via la DSN (déclaration sociale nominative) d'avril 2023 et l'affectation doit être réalisée via le portail www.net-entreprises.fr.

- ✓ Pour plus d'information
<https://www.univ-tours.fr/l-universite/taxe-dapprentissage>

■ Contact, pour tout renseignement d'ordre administratif, veuillez-vous adresser à :

M. Roman GOURDON
Université de Tours - UFR de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales
Secrétariat du Mécénat
50, avenue Jean Portalis, Bureau D 116
B.P 0607 37206 Tours Cedex 03



02 47 36 12 46



roman.gourdon@univ-tours.fr



<https://mecen.univ-tours.fr/>